

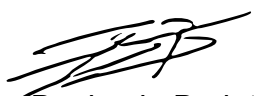


## Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 7 juin 2017, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermentations de Mme Jördis Tiedje-Girault de Ropraz et de M. Frédéric Berner de Montpreveyres.
2. Nomination du Président du Conseil intercommunal : M. Benjamin Borlat de Corcelles-le-Jorat.
3. Nomination de la Vice-Présidente du Conseil intercommunal : Mme Sonia Hugentobler de Jorat-Mézières.
4. Nomination de deux scrutateurs : M. Steve Chalet de Jorat-Mézières et M. Philippe Thévoz de Montpreveyres et deux suppléantes : Mesdames Caroline Gay et Monique Ries toutes deux de Servion.
5. Nomination de la commission de gestion : M. Philippe Randin de Jorat-Mézières, Mme Anne-Christelle Chappuis de Vulliens, Madame Suzanne Audino de Forel (Lavaux), M. Martin Rod de Ropraz et M. Frédéric Berner de Montpreveyres, ainsi que de la commission des finances : M. André Peissard de Savigny, M. Cédric Matthey de Servion, M. Julien Mortier de Vucherens, M. Alexandre Georges de Syens et M. Francis Chenevard de Corcelles-le-Jorat.
6. Préavis 02/17 – Comptes 2016 et rapport de gestion 2016 : *les comptes 2016 sont adoptés à l'unanimité ainsi que le rapport de gestion, décharge est donnée au Comité de direction et à la Boursière.*
7. Préavis 03/17 – Demande de crédit de Fr. 56'000.—pour financer la réfection urgente des vestiaires de 1991 des salles de gymnastique du Collège du Raffort à Jorat-Mézières. *Accepté à l'unanimité* \*.

Au nom du Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ

  
Benjamin Borlat  
Président

  
Fabienne Blanc  
Secrétaire

\* Conformément aux articles 112 et ss LEP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,